SOMERITIS Carine

Lieu dit Le Maine

Ste Alvère

24510-Val de Louyre et Caudeau

 Ste Alvère le 14 juillet 2019

Objet : Enquête publique - PLUi

 Monsieur le Président de la commission d’enquête,

 Je suis propriétaire de trois parcelles attenantes ( n°335 1h36a 61ca, n°219 12a 20ca, n°220 11a 52ca, superficie totale de 16 633 m2) sur lesquelles est située ma maison , une ancienne ferme périgourdine datant de la fin 19ième début 20ième. Je possède également sur la parcelle n°335 une piscine qui a une vue imprenable sur tous les environs (champs et forêt au Lieu-dit Le Maine village de Ste Alvère sur la commune de Val de Louyre et Caudeau).

 Le 20 juin 2019 j’ai été très surprise de trouver dans ma boite aux lettres un « papier » sans enveloppe datant du 28 mai 2019 informant la population de la commune de Val de Louyre et Caudeau qu’une enquête publique PLUI était ouverte du 3 juin au 16 juillet 2019 et que le commissaire enquêteur tiendra une permanence le MARDI 8 juillet à la Mairie de Ste Alvère. Le mardi 8 juillet n’existe pas. Fallait-il comprendre que c’était le lundi ? Aucun rectificatif n’a été transmis pour corriger cette erreur. Ne s’agit-il pas là d’un vice de forme ?

Quelles ne furent pas ma surprise et mon incompréhension lorsque j’ai découvert dans ce « papier » que le projet de PLUi allait permettre de réaliser sur les deux tiers de mes terrains un lotissement ! Sachez que je n’ai jamais demandé à ce qu’un lotissement puisse se réaliser sur mes terrains. Alors pourquoi une telle modification de la zone du PLUi ?

Ce projet de lotissement est complètement incohérent et inadapté au vu de la politique de préservation des sites en zone classée. Qui dit lotissement dit éclairage publique qui est une forme de pollution (dont-on commence à en parler au même titre que la pollution par les gaz à effet de serre) qui gêne fortement l’habitat de la faune sauvage. Lorsque j’ai acheté ce bien en octobre 1999 le lieu-dit Le Maine était en dehors du village de Ste Alvère donc situé à la campagne sans pollution lumineuse.

 Il y a environ dix ans ma parcelle N°335 est passée en zone constructible sans que j’en fasse la demande. Je n’ai pas profité des droits à construire générés par cette modification du PLUi, bien au contraire je me suis attachée à la laisser en herbe pour faire du foin et ainsi préserver la biodiversité de la faune et de la flore. Je n’utilise aucun pesticide ni désherbant car je suis très attachée à la préservation de notre environnement. D’ailleurs depuis dix ans je découvre sur mon terrain de nouvelles variétés d’orchidées sauvages ainsi que de nouvelles espèces d’oiseaux.

 Par ailleurs je tiens également à vous préciser ma situation professionnelle et personnelle. Je suis assistante familiale et je m’occupe de deux adolescents dont les démarches administratives en période pré-estivales sont très importantes. C’est pourquoi je n’ai pas réussi à me libérer du temps pour me déplacer à Périgueux pour vous rencontrer.

 Au vu de la tardive information sur l’enquête publique PLUi et de l’erreur sur le jour de la semaine du 8 juillet je vous demande de prolonger cette enquête au delà du 16 juin 17h.

Je souhaite en effet vous rencontrer pour vous faire part de mon avis défavorable concernant le PLUi et vous motiver ma demande qui est en faveur de la préservation de notre environnement, du bien et de la tranquillité de tous les habitants du Maine et que ma parcelle n°335 revienne en zone agricole. Je ne souhaite plus que mon terrain soit constructible.

 Veuillez agréer Monsieur le Président de l’enquête publique, l’expression de mes salutations respectueuses.

Carine Soméritis